TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 7
AVANT-PROPOS 11
REMERCIEMENTS 13
LISTE DES ABRÉVIATIONS 15
SOMMAIRE 19
INTRODUCTION 23

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPLOITATION CLASSIQUE DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES À L'ÉPREUVE DU DROIT ADMINISTRATIF

TITRE 1 - Le droit administratif, outil de contrôle de l'exploitation des œuvres cinématographiques 45

Chapitre 1 - La construction d'un régime administratif d'exploitation des œuvres cinématographiques 47
Section 1 - D'un droit administratif protecteur de l'ordre public en matière d'exploitation cinématographique… 47
I. L'application de la notion d'ordre public en matière d'exploitation cinématographique 48
A. La censure comme outil de préservation de l'ordre public 48
1. L'apparition d'une censure cinématographique 49
2. L'assujettissement de la liberté d'exploitation cinématographique à l'ordre public 51
3. Du contrôle à la classification des œuvres 54
B. La protection de l'ordre public par la police administrative en matière d'exploitation d'une œuvre cinématographique 56
1. Le service public de la police administrative en matière de cinéma 58
2. Le concours de police dans le secteur de l'exploitation cinématographique 61
II. Une liberté d'exploitation cinématographique limitée 61
A. Le maintien d'un contrôle des œuvres cinématographiques 62
1. Un contrôle *a priori* des œuvres perfectible 62
2. L'éventualité d'un contrôle *a posteriori* des œuvres cinématographiques 66
B. Le contrôle des affiches de films 73
Section 2 - … à un droit administratif promoteur d'un service public de l'exploitation cinématographique 74
I. Le service public garant d'une dualité des structures d'exploitation cinématographique 75

A. Les multiplexes comme structure d'exploitation cinématographique principale 75
B. L'exploitation cinématographique indépendante comme structure alternative d'exploitation 76
1. Les différentes formes d'exploitation 77
2. Le classement art et essai 78
a. Le classement des établissements de spectacles cinématographiques 78
b. Le classement des œuvres cinématographiques 80
II. La reconnaissance jurisprudentielle d'un service public de l'exploitation cinématographique 81
III. Les caractéristiques du service public de l'exploitation cinématographique 86
A. L'intérêt général comme critère originel 86
B. L'intérêt public local des collectivités territoriales comme critère secondaire 89
C. La diversité des modes de gestion des salles dites « publiques » 95
1. La gestion d'une salle de spectacles cinématographiques par la personne publique elle-même 97
2. La gestion d'une salle de spectacles cinématographiques dite de « service public » par un tiers 99

Chapitre 2 - La consolidation du régime administratif en l'absence d'un droit européen de l'exploitation des œuvres cinématographiques 105
Section 1 - Les fondements fragiles de la politique cinématographique européenne 105
I. L'exception culturelle comme principe fondateur de la politique cinématographique européenne 110
II. La diversité culturelle comme principe directeur de la politique cinématographique européenne 114
A. La déclaration universelle sur la diversité culturelle 114
B. La protection et la promotion des expressions culturelles 118
Section 2 - Les déficiences de la politique cinématographique européenne 119
I. Une politique cinématographique européenne de soutien à l'exploitation cinématographique en salle de portée limitée 119
A. Les aides de l'Union au cinéma 121
B. Les enjeux de la politique cinématographique européenne de soutien à l'exploitation cinématographique 126
1. La préservation de la salle de cinéma 126
2. La promotion du cinéma européen 127
II. L'application des principes directeurs du marché intérieur 128
A. Le principe de libre prestation de service 128
B. Le principe de libre établissement 133
C. Les principes en matière de concurrence et d'aides d'État 135
1. Le principe de libre concurrence 135

2. L'encadrement strict des aides d'État par le droit communautaire et ses limites 136
Conclusion du Titre 1 141

TITRE 2 - Le droit administratif, outil d'encadrement du financement de l'exploitation des œuvres cinématographiques 143

Chapitre 1 - La diversification des financements publics de l'exploitation des œuvres cinématographiques 145
Section 1 - Un financement public assuré par des acteurs multiples 145
I. Le CNC comme acteur historique du financement public 145
A. La nature et les missions du CNC 150
B. Un dispositif de soutien protéiforme à l'exploitation cinématographique 151
1. Le soutien automatique du CNC à l'exploitation 152
2. Le soutien sélectif du CNC à l'exploitation 153
3. Les mesures de soutien complémentaires du CNC 154
II. Les collectivités territoriales comme acteurs indispensables du financement public de l'exploitation cinématographique 156
A. L'intervention croissante des communes dans le secteur de l'exploitation cinématographique 157
1. L'action des structures intercommunales 158
2. Les établissements publics de coopération culturelle (EPCC) 160
B. Un financement complémentaire assuré par les départements et les régions 161
1. Le soutien à l'exploitation cinématographique par les départements 161
2. Le soutien à l'exploitation cinématographique par les régions 162
Section 2 - Un financement public assuré à de multiples niveaux territoriaux 165
I. Les exemples européens de financement public 165
II. La ville d'Aix-en-Provence comme exemple local de financement public du secteur de l'exploitation cinématographique 168
A. Les sources de financement de l'Institut de l'image 169
B. L'Institut de l'image : un service public ? 170

Chapitre 2 - L'introduction du droit de la concurrence dans le droit administratif du financement de l'exploitation des œuvres cinématographiques 173
Section 1 - L'efficacité avérée du droit de la concurrence au niveau de l'exploitation cinématographique 174
I. La concurrence dans le marché pertinent de l'exploitation des salles de cinéma 174
II. Le contrôle des pratiques mises en œuvre dans le secteur concurrentiel de l'exploitation des films en salle 178
A. La pratique des formules d'abonnement illimité 178
B. L'encadrement législatif des formules d'abonnements illimitées 181

C. La réglementation des groupements ou ententes de programmation 186
Section 2 - Un respect du droit de la concurrence assuré par des autorités publiques 190
I. Le rôle de l'Autorité de la concurrence dans le secteur de l'exploitation des films en salle 190
A. L'encadrement de l'intervention des collectivités territoriales par le droit de la concurrence 192
B. Le contrôle de l'accès des opérateurs publics au marché 196
II. La compétence du médiateur du cinéma 197
Section 3 - La question de la régulation de l'implantation et de l'extension des établissements de spectacles cinématographiques 199
I. L'autorisation d'implantation et d'extension des établissements de spectacles cinématographiques 200
A. La commission départementale d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique 203
B. La commission nationale d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique 204
C. L'appréciation des critères d'évaluation des projets d'implantation par le juge 205
II. Le contrôle de la qualité du spectacle cinématographique 210
Conclusion du Titre 2 213

Conclusion de la Première partie 215

SECONDE PARTIE
LE DROIT ADMINISTRATIF À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES

TITRE 1 - Les éléments de dépassement du droit administratif dans l'exploitation des œuvres cinématographiques 221

Chapitre 1 - L'ouverture de la régulation à de nouveaux modes d'exploitation des œuvres cinématographiques 223
Section 1 - Les fondements de la réglementation de l'exploitation télévisuelle des œuvres cinématographiques 224
I. La convention de « coopération culturelle » de 1972 225
II. L'esprit de la loi du 30 septembre 1986 : les obligations de diffusion des œuvres cinématographiques 227
III. L'encadrement réglementaire de la collaboration forcée entre cinéma et télévision 229
IV. La chronologie des médias et la Cour de justice des communautés européennes 230
Section 2 - La chronologie des médias comme instrument de régulation de l'exploitation des œuvres cinématographiques 233
I. L'exploitation des œuvres cinématographiques en vidéo 234
A. La désuétude de la vidéo physique 235
B. L'enjeu de la vidéo dématérialisée pour l'exploitation des œuvres 236

II. L'exploitation des œuvres cinématographiques par les services de télévision 239
A. La réglementation des « jours interdits » sur les chaînes de télévision gratuites 240
B. L'exploitation des œuvres cinématographiques par les chaînes de télévision payantes 242
C. L'exploitation des œuvres cinématographiques par les services de télévision de rattrapage 243
Section 3 - L'assouplissement dangereux de la chronologie des médias au regard de l'exploitation des œuvres cinématographiques 245
I. L'exploitation des œuvres en salles menacée 245
A. Les propositions de réforme de la chronologie des médias 246
1. Le raccourcissement des délais de diffusion 246
2. L'introduction des « fenêtres glissantes » 248
B. La remise en cause d'une menace sur l'exploitation des œuvres en salles 249
1. L'inadaptation du téléchargement en zone rurale 249
2. La difficile légalisation des échanges non marchands d'œuvres cinématographiques 250
II. La remise en cause du système de préfinancement des œuvres cinématographiques 252
A. La contribution des éditeurs de services de télévision au compte de soutien 252
B. La contribution des éditeurs de services de télévision à la production d'œuvres cinématographiques 254
1. Les obligations de production des services de télévision par voie hertzienne terrestre 254
a. La contribution des services « autres » que de cinéma ... 254
b. La contribution des services de cinéma 255
2. Les obligations de production des services de médias audiovisuels à la demande 256
a. Les services de télévision de rattrapage 257
b. Les services de vidéo à la demande par abonnement 257
α. La contribution des éditeurs de vidéo à la demande par abonnement 257
β. La nécessité d'une obligation de déclaration des SMAD auprès du CSA 259
γ. Le conventionnement comme potentiel mécanisme de régulation des SMAD 260
c. Les services de vidéo à la demande à l'acte 261

Chapitre 2 - L'introduction de la sanction de nouveaux modes d'exploitation des œuvres cinématographiques 263
Section 1 - L'organisation d'une répression du téléchargement illégal des œuvres cinématographiques 263
I. Le rapport Olivennes : l'offre légale d'œuvres sur internet 266
II. Les préconisations du rapport Perrot-Leclerc 267
Section 2 - Les difficultés d'application du mécanisme de la « riposte graduée » 268

I. La « riposte graduée » ou l'absence de sanction du téléchargement illégal 269
A. Le mécanisme de la riposte graduée 269
B. La censure du pouvoir de sanction d'une autorité administrative par le Conseil constitutionnel 271
1. La remise en cause du principe de présomption d'innocence 271
2. La dépendance de la liberté d'accès internet à la liberté d'expression et de communication 272
II. L'instauration d'un mécanisme répressif par la loi Hadopi 2 273
A. La « rejudiciarisation » des sanctions 273
B. La conformité des sanctions à la Constitution 274
Section 3 - L'inadaptation du dispositif Hadopi au regard des nouveaux modes d'exploitation 276
I. L'abandon de la coupure d'accès à internet 276
II. Une autorité administrative indépendante inapte à garantir la diversité culturelle cinématographique 277
A. La nécessité d'un régulateur des œuvres cinématographiques sur internet 277
B. La régulation de l'offre culturelle numérique par le Conseil supérieur de l'audiovisuel 281
1. L'extension des compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel 281
2. Le droit souple comme outil de régulation privilégié par le Conseil supérieur de l'audiovisuel 282
Conclusion du Titre 1 285

TITRE 2 - Le maintien des critères de définition du droit administratif dans l'exploitation des œuvres cinématographiques 287

Chapitre 1 - La permanence de l'intervention d'une personne publique et la numérisation des œuvres cinématographiques 289
Section 1 - Un financement public promoteur de la numérisation des salles 292
I. Un soutien encadré par des acteurs publics 292
A. Les aides du CNC et des collectivités territoriales à la projection numérique 292
B. Le rôle de l'institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles dans la numérisation des salles 294
II. L'adaptation du financement au « cinéma événementiel » 295
Section 2 - Une obligation de contribution posée par le législateur 296
I. L'expérience avortée du fonds de mutualisation ou le CNC comme « tiers investisseur » 297
II. Le modèle du Tiers investisseur 298
A. Les modalités de versement des VPF 300
B. La nature des versements des VPF 301
III. Les régimes de répartition des contributions 302
A. La répartition directe des contributions des distributeurs aux salles 302

B. La répartition des contributions via « la caisse de répartition » ... 303

Chapitre 2 - La permanence du critère de l'intérêt général et la numérisation des œuvres cinématographiques ... 305
Section 1 - La reconnaissance de l'intérêt général de la numérisation des salles ... 306
Section 2 - L'institutionnalisation d'une régulation de la diffusion numérique ... 309
I. L'édiction de recommandations dans la continuité des objectifs du législateur ... 310
A. Les recommandations relatives au contrôle des contributions ... 310
B. La réaffirmation du principe de négociation du montant des contributions ... 310
C. Le financement des équipements numériques par les « autres contributeurs » ... 311
D. La réglementation de la répartition des contributions dans le temps ... 312
II. Les principes directeurs encadrant la relation distributeur-exploitant ... 313
A. Le principe d'indépendance du distributeur dans la distribution des œuvres ... 313
B. Le principe de liberté de programmation des exploitants ... 314
Conclusion du Titre 2 ... 315

Conclusion de la Seconde partie ... 317

CONCLUSION GÉNÉRALE ... 319
BIBLIOGRAPHIE ... 325
INDEX ... 369
TABLE DES MATIÈRES ... 373